



## RAPPORT DE GESTION ANNEE 2013



## **Chauffage A Distance (CAD)**

**Mise en service le 25 octobre 2013**

## **Introduction**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet son rapport de gestion relatant les diverses activités, décisions, travaux effectués et affaires courantes de l'année écoulée.

## **Autorités**

### **Conseil municipal**

La Municipalité s'est réunie en salle de Municipalité pour sa séance hebdomadaire du mardi soir à 48 reprises. Deux séances ont dû être déplacées au lundi soir afin de lui permettre d'honorer ses engagements qui avaient été fixés le mardi soir.

### **Conseil communal**

La Municipalité a sollicité six réunions du Conseil communal en 2013 au cours desquelles elle a soumis quatorze préavis à l'approbation des Conseillers communaux. Douze ont été adoptés tels que proposés par la Municipalité, un a été adopté avec un amendement et un autre a été refusé.

## **Administration**

Le personnel de l'administration communale était composé jusqu'à fin juillet de :

- Anne-Marie Dick, secrétaire municipale à 80%,
- Magali Rey, secrétaire-adjointe à 40%,
- Ariane Rathgeb, préposée au contrôle des habitants, bureau des étrangers et à la police des constructions à 50%,
- Dominique Bory, boursière à 45 %.

Mme Rey, absente pour des raisons de santé à de nombreuses reprises et pour de longues périodes, Mme Dick a dû augmenter son taux d'activité de 10 % dès le mois de mars, passant ainsi de 80 à 90%. Mme Rey ayant finalement démissionné de son poste à fin juillet 2013, la Municipalité a engagé Mme Sylvie Hauser en qualité de secrétaire-remplaçante. D'un commun accord, la Municipalité et elle ont décidé qu'elle serait employée « à la demande ». Dès lors, elle effectue les remplacements au greffe, ainsi qu'au contrôle des habitants et bureau des étrangers, pendant les vacances des titulaires, ainsi qu'en cas de pic important de travail.

## **Formation**

Mme Dick poursuit sa formation romande de cadre en administration communale. Le coût des cours est à charge de la commune et les heures de formation sont prises entièrement sur le temps personnel de Mme Dick.

## Archives

Le nouveau système d'archivage mis en place par M. Vincent Guillot et ses collaborateurs, de la société Pro Archives Conseils à Nyon, en partenariat avec le personnel de l'administration communale, est achevé. Un contrat de maintenance a été signé et des interventions se feront ponctuellement à raison de quatre par année.

De même, les dossiers de constructions ont été entièrement inventoriés et reconditionnés conformément à la norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G), ce qui permet un suivi informatisé des constructions sur le territoire communal avec plusieurs clés de recherche (numéro de parcelle, numéro ECA, coordonnées, etc.).

La richesse des archives de Givrins lui ont valu d'être choisie par le Groupe de travail ICA-Atom dépendant de l'Association Vaudoise des Archivistes comme commune pilote pour la création d'une plateforme dynamique en faveur des archives communales vaudoises. Elle permettra à terme au personnel communal et aux citoyens d'avoir accès à l'inventaire des archives et à certains documents numérisés.

## Service de la Population - Naturalisations :

Huit dossiers de demandes de naturalisations ont été déposés en 2013, dont cinq selon procédure ordinaire, une selon procédure facilitée cantonale et une selon procédure facilitée fédérale. Une demande a été retirée, le candidat n'ayant plus le temps, pour des raisons professionnelles, de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la poursuite de la procédure.

La demande selon procédure facilitée fédérale a été déposée et accordée en 2013 !

## **Contrôle des habitants**

Fin 2013 Givrins comptait 979 habitants :

792 adultes	(394 femmes et 395 hommes)
190 enfants	(86 filles et 104 garçons)

Sur les 789 adultes :

642 ont le droit de vote communal  
550 le droit de vote cantonal et fédéral

Le nombre officiel d'habitants pris en considération pour le calcul de toutes nos participations financières facturées par habitant est celui publié par le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) au 31 décembre de chaque année. Pour 2013, il s'élève à 961. La différence s'explique par les corps diplomatiques (CD) au bénéfice de l'immunité, et par certains habitants enregistrés avec des permis spéciaux qui n'entrent pas dans le calcul des participations financières.

## **Service des intérêts généraux**



La « Sortie des 70 ans et plus » a conduit un groupe d'une trentaine de personnes à Romont. Le thème « Romont, pays du vitrail » a servi de fil conducteur pour une visite de musée, d'un atelier de création sur verre, de la collégiale et d'un tour en bus dans la région. Ce programme était complété par un repas dans un restaurant dans la vieille ville et un goûter à la ferme.

## **Accueil de Jour des enfants**

L'Unité d'Accueil de Jour pour Ecoliers (UAPE) « La Cour des Copons » proposait lors de son ouverture en août 2012, douze places. La demande croissante en accueil parascolaire a amené les autorités communales à demander aux services compétents de l'Etat de Vaud une autorisation d'accueillir cinq enfants de plus, soit dix-sept au total. Celle-ci a été accordée avec une équipe composée d'une éducatrice responsable et de deux auxiliaires.

Au 30 novembre 2013, quinze écoliers domiciliés à Givrins ont bénéficié de ce service UAPE et quatorze enfants plus jeunes ont été accueillis dans d'autres structures du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT).

## Procédures

Suivis des procédures administratives :

- Hangar agricole En Varrallien : Le Tribunal Fédéral a prononcé un arrêt le 26 septembre 2013 mettant fin à une procédure de plus de dix ans au sujet de l'affectation d'un hangar situé en zone agricole. Le TF a débouté les recourants et donné gain de cause au propriétaire du hangar qui peut désormais l'utiliser conformément aux normes en vigueur.
- Echange de terrain pour le recaptage des sources : Deux audiences auprès de la préfecture ont été demandées par deux des propriétaires, à raison d'un tiers chacun, de la parcelle No 274. Celles-ci n'ont pas donné satisfaction aux propriétaires. Sur conseil de son avocat et de son géomètre, la Municipalité a entamé une procédure d'expropriation pour constitution de servitude. Celle-ci est en cours.
- Naturalisation : Le juge de la Cour de droit administratif et public en charge du recours déposé par un avocat suite au refus de la Municipalité d'accorder la bourgeoisie à l'un de ses clients, a proposé aux parties d'entreprendre des pourparlers en vue d'une éventuelle solution transactionnelle au litige. Ainsi fut fait, et la Municipalité a proposé au candidat une deuxième audition. Lors de celle-ci, le candidat a reconnu qu'il n'avait pas pris la mesure de son acte lors de la première audition. Dès lors, il a rectifié son approche et s'est préparé avec tout le sérieux qu'il se doit pour la deuxième audition. Sur cette nouvelle base, la Municipalité a pu établir un rapport favorable à l'octroi de la bourgeoisie. Son dossier est en cours de traitement au Service de la Population.
- Mise à l'enquête 72d RLATC pour 30 m2 de panneaux solaires photovoltaïques : Aucune opposition des voisins n'ayant été déposée dans le délai légal, la Municipalité a pris la décision d'octroyer le permis de construire pour cette installation. Le bâtiment étant en note 3 à l'inventaire des monuments et sites, le Département des Finances de l'Etat de Vaud (dont dépend le Service des Monuments et Sites) a recouru contre la décision de la Municipalité. La Cour de droit administratif, dans son arrêt du 8 mai 2013, a annulé la décision de la Municipalité.
- Mise à l'enquête de la construction d'une halle avec deux logements et mise à l'enquête d'un garage souterrain de 35 places : A la suite d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, ces deux dossiers sont en attente de la décision du Juge.



## **Affaires culturelles, sports et loisirs**

La Municipalité poursuit sa politique concernant les dons pour des associations sportives et culturelles de la région. Son objectif est de favoriser les clubs dans lesquels les enfants et adolescents de la commune sont actifs. Elle estime qu'il est très important pour leur développement et leur équilibre de pouvoir découvrir, apprendre et pratiquer des activités liées à la culture et à la pratique du sport.

## **Finances**

### Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement globale est de CHF 1'408'822.-.

### Capital

Le capital au 1<sup>er</sup> janvier 2013 était de CHF 1'122'445.42; suite à l'excédent de produits de CHF 29'456.64 pour l'année 2013, le capital au 31.12.2013 est de CHF 1'151'902.06.

### Emprunts à court terme

Nous avons au 31.12.2013 des emprunts bancaires à court terme pour un montant global de CHF 481'531.04 engagés pour la trésorerie courante.

### Emprunts à long terme

Nous avons au 31.12.2013 des emprunts bancaires à long terme pour un montant global de CHF 10'700'566.70.- à un taux moyen de 1.96 %.

### Crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil communal en 2013 :

Remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie au chemin des Lattes	CHF	240'000.-
---	-----	-----------

*Le montant des travaux a été dépassé suite à une décision de remplacer un tronçon de conduite ESP non prévu dans le devis.*

Achat d'une benne à compacter le carton pour la déchèterie	CHF	29'000.-
--	-----	----------

*Cette benne a été mise en place avec un raccordement électrique, le tout pour un montant de CHF 31'023.40.*

Rénovation de l'appartement situé au 1 <sup>er</sup> étage de la route de la Bellangère 4	CHF	100'000.-
---	-----	-----------

*Les travaux ont été exécutés pour un montant de CHF 97'940.30.*

Agrandissement du local de chaufferie dans le Collège des Grands Records			
Complément d'emprunt bancaire au préavis No 18/2012	CHF		1'800'000.-
Emprunt financier pour prêt à CAD Givrins SA à 1% en faveur de la commune	CHF		1'800'000.-

*Au 31 décembre, le montant des factures payées s'élève à CHF 1'201'070.00. Le coût final devrait être inférieur au crédit demandé.*

Pose de bordures type « Etat de Vaud » à la route des Mortiers	<i>refusé</i>	CHF	210'000.-
--	---------------	-----	-----------

Mise en place d'une zone 30 km/h		CHF	25'000.-
----------------------------------	--	-----	----------

*Les travaux seront exécutés en 2014.*

Crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil communal avant 2013 :

Plan Directeur Communal (PDCom)		CHF	77'500.-
---------------------------------	--	-----	----------

*Le PDCom a été approuvé par le Conseil d'Etat le 15 janvier 2014 après de longues années de gestation. Son coût total se monte à CHF 94'201.85.*

Recaptage des sources communales		CHF	760'000.-
----------------------------------	--	-----	-----------

*Les travaux sont terminés et en attente de légalisation. Une fois la subvention ECA déduite, leur coût s'élève à CHF 783'442.47, avec un captage supplémentaire qui permet à la commune de subvenir à sa propre consommation.*

Agrandissement du chalet d'alpage à la Givrine en vue de la création d'une fromagerie et d'une cave à fromage		CHF	434'600.-
---	--	-----	-----------

*Les travaux sont terminés, mais en attente d'un complément de subvention des Améliorations Foncières.*

Réfection du toit, création d'une nouvelle fosse à lisier Et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage de la Baronne.		CHF	346'000.-
--	--	-----	-----------

*Les travaux sont terminés, mise à part la toiture. Le crédit utilisé se monte au 31 décembre à CHF 220'057.75.*



## Forêt

### Martelage

La Municipalité, accompagnée de l'inspecteur forestier, M. Jacques Turin, ainsi que du garde forestier du groupement « La Colline », M. Daniel Kolly, a procédé le 4 octobre au traditionnel martelage dans nos forêts, sur le pâturage de la Pile-Dessus. La pluie était comme si souvent au rendez-vous !



Cette année nous avons été accueillis par la famille Pradervand au Chalet des Coppettes, propriété de la commune de Givrins. Nous avons ainsi pu partager un moment agréable et convivial avec tous les intervenants travaillant pour nos forêts et déguster une excellente broche préparée par notre équipe forestière.

---

### Vente des sapins de Noël

La vente des sapins de Noël est toujours très appréciée de la population. Très nombreux sont les Copons à être venus choisir leur sapin de Noël sur pied.

L'équipe des bûcherons replantent chaque année de nouveaux sapins afin que nos habitants puissent continuer d'égayer les Fêtes de Noël avec des sapins fraîchement coupés « made in Givrins ».



## **Chalets d'alpage, domaines et pâturages**

Comme chaque année, les chalets doivent être entretenus. A la sortie de l'hiver, ce sont principalement des problèmes de toitures et de menuiserie sur les portes et les fenêtres qui surgissent.

### Les Coppettes :

Une entreprise a été mandatée pour refixer des tôles. Une ancienne fenêtre située sur le côté Sud du chalet a été modifiée pour créer une porte pour le bétail.

### La Pile-Dessus :

Une entreprise a été mandatée pour la réfection du chemin forestier qui mène au chalet et qui s'était fortement dégradé lors des pluies. Le poteau EDF qui menaçait de s'écrouler sur le toit du chalet a enfin été changé par le distributeur d'électricité français.

### La Pile-Dessous :

Les travaux du tremplin se sont terminés fin 2013. Il a été convenu avec l'exploitant de créer un nouveau chemin d'accès au chalet de la Pile-Dessous à charge du Centre National de Sport de Moyenne Montagne, l'ancien s'étant trop dégradé. De même, le passage canadien a été réinstallé par cette société sur les nouvelles limites.

### La Pile-Dessous - Chalet du Club Alpin Français (CAF) Chalons s/Saône :

L'Etat français exige sans cesse de nouvelles mesures de sécurité pour que les activités du CAF puissent se poursuivre dans le chalet que la commune lui loue. L'accueil d'enfants mineurs et des personnes à mobilité réduite nécessite chaque année des mises aux normes. Il a été convenu que la commune, en tant que propriétaire, paie les fournitures et le CAF, en tant que locataire, la main-d'œuvre. En 2013, une chambre de veille a dû être créée pour le gardien qui n'est plus autorisé à dormir dans le même local que les enfants.

### La Givrine



Les travaux pour la création de la fromagerie ont été réalisés dans les temps ce qui a permis la fabrication de fromage en 2013.

***Inauguration de la fromagerie le  
14 juin 2013***



### La Baronne

Le chantier de la fosse à lisier a été conduit durant l'été 2013. Cette opération s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à une entreprise de génie civil efficace. Pour la rénovation du toit, la Municipalité a choisi de reporter ce chantier d'une année, pour des raisons d'organisation.

L'installation de petit lait fonctionne mieux, mais elle doit faire l'objet de soins attentifs et d'un entretien particulier de l'amodiatiaire.

### Cimetière

La pierre d'angle a dû être refixée par une entreprise, car la porte ne pouvait plus être refermée. Autrement, le cimetière, lieu du souvenir, bénéficie d'un entretien régulier de notre employé communal qui lui conserve ainsi un aspect agréable.

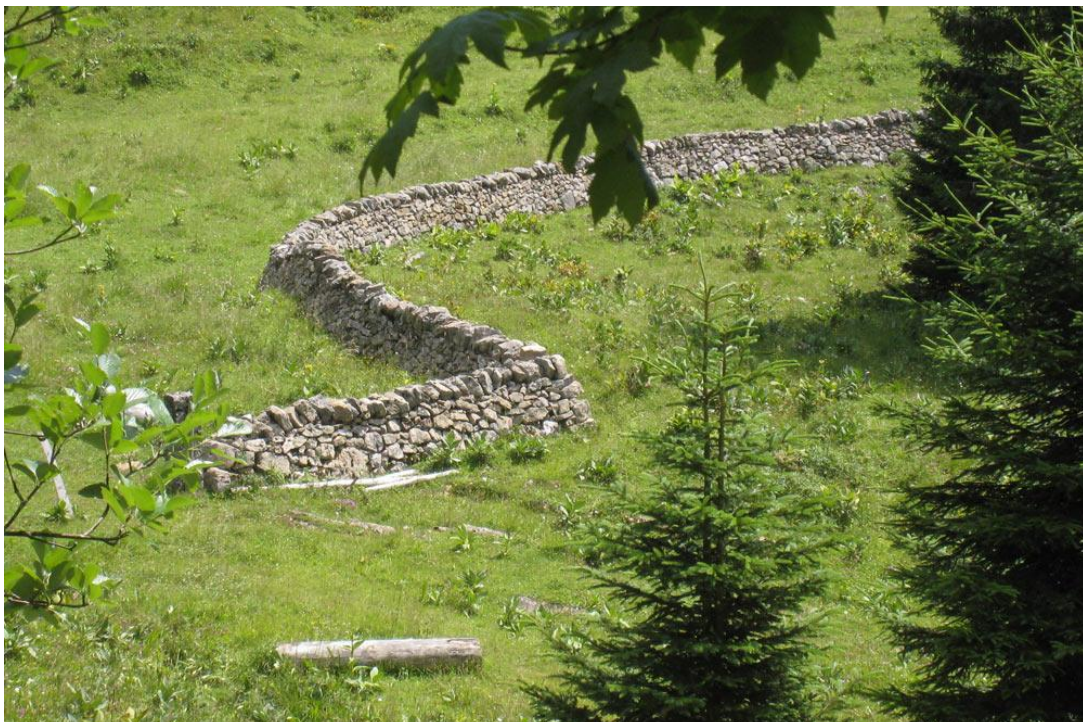
### Déchetterie

L'année 2013 a été pour la déchetterie un moment de répétition avant l'introduction de la taxe au sac.

La Municipalité a acheté une benne à carton suite à l'acceptation du préavis pour permettre de simplifier le travail du surveillant. En effet, notre ancienne presse à cartons ne répondait plus aux quantités de plus en plus importantes apportées par les citoyens. A plusieurs reprises, le Municipal des déchets s'est rendu sur place pour prendre la température et voir comment ont allait gérer l'introduction de la taxe au sac. La Municipalité s'est également attelée à l'information auprès de la population par l'envoi d'un tout ménage explicite.

### Murs de pierre sèche

Le muretier a continué la réfection du mur situé entre les deux pâturages de la Baronne et des Coppettes. Ce dernier finira ce mur et prendra sa retraite fin 2014. Pour la suite, il travaillera sous mandat de la Colline avec un tarif à l'heure qui sera convenu entre cette dernière et le muretier.



## **Bâtiments communaux – entretien courant**

Grande Salle	Des décors multifonctions ont été installés sur la scène.
Auberge communale	Un adoucisseur d'eau a été mis en place.
Casino	Les volets ont été repeints.
Route de Trélex 1	Une pièce située dans un appartement au 1 <sup>er</sup> étage a été rafraîchi.
Route de Trélex 1	Des compteurs d'eaux séparés ont été posés dans chaque appartement.
Poids publics	Le poids public a subi un « lifting ».
Grande Salle	Les soubassements ont été rénovés.

## **Police des constructions**

Dix permis de construire ont été délivrés courant 2013.

## **Service de l'urbanisme**



Le Plan Directeur Communal (PDCOM) qui a été pendant de longues années au cœur de discussions et de négociations entre les services de l'Etat de Vaud, la Municipalité, les urbanistes mandatés par la commune, les propriétaires fonciers, le Conseil Communal et sa Commission d'urbanisme, a été adopté par le Conseil Communal le 18 septembre 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat le 15 janvier 2014.

Dans la même séance, le Conseil Communal a adopté une modification du Plan Partiel d'Affectation « Es Sales ». Ce PPA régit l'aire de la compostière et de la déchetterie. Il comportait quelques imprécisions par rapport à la situation réelle, ce qui a été corrigé par la modification acceptée le 18 septembre 2013.

## Routes

L'hiver ayant été très rude, le déneigement et le salage des routes a été intense.

Les travaux d'entretien énumérés ci-dessous ont été réalisés :

- Balayage par une entreprise avant Pâques.
- Pose de six luminaires à la route de Trélex.
- Remise en état d'une grille d'évacuation d'eau à la route de la Gare.
- Pose d'une glissière de sécurité à la route de Trélex, à la sortie du village.
- Remise en état d'une grille d'évacuation d'eau à la route de la Bellangère.
- Contrôle périodique du pont bascule (poids-public) communal par l'expert des poids et mesures de l'Etat de Vaud.
- Pose d'une retenue bordure béton devant l'entrée d'une propriété au chemin du Pont de Terre (domaine public).
- Deux passages de l'épareuse en bordure des routes communales.



- Curage de grilles des chemins AF et des descentes de chenaux (coupe-vent) des bâtiments communaux.
- Début des travaux d'aménagements du cheminement de mobilité douce à la route de Genolier (Chemin des Erignières / Limite communale entrée principale Leydefeur).
- Pontage de fissures annuelles effectué à la route de la Bellangère, chemin de Sodome et à la route des Marettes.
- Marquages horizontaux sur l'ensemble des routes communales début septembre.

## **Ecoles**

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) :



- Le nombre d'élèves en classes enfantines et primaires de Givrins et Trélex ainsi qu'en secondaire, reste relativement stable. Il est toujours difficile de planifier une année scolaire à l'avance. L'AISGE constate une légère hausse du nombre de changements d'élèves due aux déménagements et aux allers-retours en écoles privées ou en écoles spécialisées.
- Le Conseil d'Etablissement travaille de manière constructive afin de consolider et renforcer les liens entre les quatre parties. Les procès-verbaux de ces séances sont à votre disposition sur le site de l'association [www.aisge.ch](http://www.aisge.ch).
- La cantine scolaire de Givrins, pouvant proposer 20 places par repas, affiche très souvent complet. Nous devons refuser de nouvelles inscriptions ou transporter des élèves en bus à Trélex pour le diner.

## **Défense incendie**

Activités et mutation du SDIS Genolier-Givrins-Trélex :

- Le Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers a eu lieu à Genolier du 26 au 27 avril 2013.
- La séance d'assermentation des membres de l'Association intercommunale SDIS Nyon Dôle a eu lieu à la Caserne SDIS de Nyon le mercredi 4 septembre 2013. MM. Alain Blumenstein, membre, et Yves Pradervand, suppléant, y ont prêté serment pour Givrins.
- Le groupement SDIS Genolier-Givrins-Trélex a été dissolu le 31 décembre 2013.



Le rapport d'activité du commandant Cédric Neuffer en annexe donne tous les détails sur les activités du SDIS 2013.

## **Protection civile**

Mise en ordre du local d'entreposage par des membres du GAG et du Chœur d'Hommes.

Remplacement de trois extincteurs en raison de dépassement de dates de péremption de ceux-ci.

## **Captage des nouvelles sources**

- Suite à la mise en service de nos nouveaux captages et à notre demande, la Sapan nous informe en mars 2013, que, en tant qu'actionnaire, nous n'avons pas l'obligation de consommer un quota minimum d'eau. Par contre, pour que notre raccordement à la SAPAN soit opérationnel immédiatement en cas de besoin, ce dernier doit être régulièrement purgé afin de correspondre aux exigences en vigueur sur les denrées alimentaires. Un minimum hebdomadaire de 10m<sup>3</sup> devrait être pompé. Pour l'aspect financier, les frais fixes annuels pour notre cota de 130l/min seront facturés soit CHF 2'921.25 ttc ainsi que la consommation minimum annuel de 520m<sup>3</sup> = CHF 197.- ttc, soit minimum de CHF 3'118.25.

- Le 22.04.13 réception de la nouvelle carte des secteurs de zones de protection « S » des eaux de notre commune par la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Le 06.05.13 envoi d'un courriel communal à la DGE notifiant notre étonnement concernant les nouvelles zones de protection « S ». La réponse est que leur démarche a été la suivante: dès le moment où ils ont reçu la confirmation par le Service Cantonal des Affaires Vétérinaires (SCAV), section distribution de l'eau, de l'abandon définitif des captages de "Sur Châtel" pour l'alimentation du réseau communal en eau potable, ils étaient en mesure, dans un premier temps, de supprimer le secteur "S", afin de réduire les contraintes liées à d'éventuels projets de constructions ou autres transformations d'immeubles. Concernant les captages "Aux Lattes", ils n'ont procédé à aucune modification. Ils attendent en effet pour cela le rapport hydrogéologique du bureau Impact-Concept SA sur la délimitation des zones de protection des nouveaux ouvrages. Le secteur "S" actuel est resté tel quel, avec l'indication des sources figurant au "cadastre cantonal des sources". A réception du rapport hydrogéologique ils auront tous les éléments pour indiquer précisément les emplacements des nouveaux ouvrages, en déterminer la symbologie correspondante, et finalement mettre en place la nouvelle extension des zones de protection. Ils entameront alors la procédure de mise en place des zones de protection S1, S2 et S3 (séance Municipalité, présentation aux propriétaires touchés par les nouvelles zones, modification de la carte des secteurs, enquête publique. La modification de la carte des secteurs (à l'échelle 1:25 000) était nécessaire à ce stade des opérations, mais ne constitue qu'une étape intermédiaire dans l'attente du rapport hydrogéologique final des nouveaux captages.

La zone des nouveaux captages sera nommée « La Bellangère »

- Au mois d'octobre un grillage de clôture a été posé autour des nouveaux puits par l'entreprise Denis Sippel.

- En novembre les captages gravitaires (F1 et F3) ont vu leur débit grimper très rapidement depuis le début du mois, avec des valeurs qui ont progressé jusqu'à plus de 130 l/mn ces derniers jours (environ 200 m<sup>3</sup>/j). Parallèlement les pompages au puits F4 ont tendance à se raréfier et les pompages à la SAPAN restent nuls, de même que le débit du trop-plein du réservoir.

- Le 25.11.13 réception d'un courrier du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV), nous informant que les analyses microbiologiques témoignent de la très bonne qualité hygiénique des eaux nouvellement captés, qui peuvent être distribuées sans traitement préalable.

La teneur en nitrate est très basse, attestant d'un bassin d'alimentation situé en forêt. De faibles traces de fer ont été détectées. Les eaux peuvent être qualifiées d'assez dures (dureté totale légèrement inférieure à 30°F). Le rapport

hydrogéologique servira à documenter la demande de concession pour l'exploitation du puits F4.

- En décembre quelques buissons ont été plantés à proximité du grillage des puits, côté Nord et Est, ceci afin de les dissimuler vis-à-vis du voisinage. Ce même mois réception du rapport hydrogéologique final, d'Impact-Concept, ainsi que du plan de délimitation des zones de protection au 1:5000. La nouvelle zone S3 est réduite de env. 12'000m<sup>2</sup> par rapport à l'ancienne et ne crée pas de contrainte majeure pour les propriétaires concernés. La zone S2 dans les villas a été supprimée, la nouvelle est confinée en forêt sur la commune d'Arzier et la zone S1 a été diminuée de 1'900 m<sup>2</sup>, avec seulement 100 m<sup>2</sup> autour du puits vertical (10m de côté).

### **Changement canalisation ESP - Ch. Des Lattes**

Le 25 mars 2013 la municipalité de Givrins présente le préavis no 24 demandant de remplacer l'ancienne conduite en fonte DN 125 mm située dans le chemin des Lattes. La vétusté de cette portion du réseau et, par conséquent, la fréquence des fuites qui s'y produisent, l'a incitée à prévoir rapidement son remplacement. De plus, la conduite est située sur des terrains privés en bordure de chemin sous des haies et barrières rendant son accessibilité extrêmement difficile.

Le préavis de frs 240'000.- est accepté.

Le projet prévoit la pose d'une nouvelle conduite en fonte type Wild Natural DN 150 sur une longueur de 220 m. Cette dernière sera réalisée dans la chaussée du chemin des Lattes afin de la rendre plus accessible et d'assurer sa pérennité. Le raccordement sur la conduite en fonte DN 125 au droit du carrefour avec la route de la Bellangère sera adaptée afin d'y intégrer une vanne Combi 3 ainsi qu'un départ en attente pour une future extension du réseau d'eau sous pression. La borne hydrante située à l'angle de la parcelle n° 271 sera mise à neuve et les différentes prises situées le long du chemin des Lattes déplacées sur la nouvelle conduite.

Les travaux ont débuté fin avril et ont été terminés fin juillet, soit la pose des conduites, le déplacement de BH et raccordements par l'entreprise RAVENEL ainsi que les remblayages des fouilles par l'entreprise SCRASA. Les enrobés ont été terminés début août.

Le décompte final des travaux s'élève à frs 258'560.05 TTC, il s'inscrit dans le montant prévu de frs 264'840.- TTC en additionnant les frs 240'000.- du préavis et les frs 24'840.- du devis complémentaire pour le remplacement du tronçon de conduite (imprévu initialement) dans la route de Sodome. Une nouvelle servitude sera inscrite en faveur de la commune pour le maintien et l'entretien de la conduite.

### **Raccordement inter-réseau ESP entre Genolier et Givrins**

Suite à l'étude des **synergies possibles pour le réseau d'eau sous pression des communes** de Gingins, Trélex, Genolier, Arzier, St-Cergue et Givrins du mois de janvier 2012, une séance entre les municipaux responsables du dicastère des eaux de Givrins et Genolier a eu lieu en juin 2013. Durant celle-ci, il a été décidé de commander une étude, au bureau d'Ingénieurs conseils Herter & Wiesmann SA, pour un projet de raccordement inter-réseau ESP, entre le chemin des Chevreuils Ouest et les hauts de Givrins (régime de pression du Molard et du Bas-des-Côtes).

En septembre, présentation du devis estimatif des travaux par Monsieur Grossenbacher (H&W) d'un montant de frs 439'776.- le projet est détaillé, sa complexité amène à un coût élevé !

L'ECA soutient ce projet et nous pourrions bénéficier d'une subvention de 15 à 20%.

L'idée est de répartir les coûts moitié/moitié entre nos deux communes et de prévoir la réalisation au printemps 2014.

Après débat, la Municipalité de Givrins renonce à un tel investissement. Cela aurait été une sécurité supplémentaire en cas de grave panne sur le réseau d'eau potable et pour la défense incendie, mais, à ce jour, le pourcentage du risque potentiel ne le justifie pas. Il y a toujours la solution de faire appel aux pompiers et d'installer, rapidement, une pompe pour relier les deux réseaux en cas de coup dur. Toutefois, il sera reporté dans le plan d'investissement de la décennie à venir.

### **Autres travaux et suivis au cours de l'année 2013**

- BH : Suivi de la finalisation des travaux de révision des bornes hydrantes communales par la maison Von Roll + réparation des BH 52 et 93 par l'entreprise D. Sippel et 90, 100 par l'entreprise Claude Ravenel.
  - Suivi de la construction de la piscine de M. Viel au Ch. de Châtel-Dessus 4, du problème de remplissage et facturation de l'eau de la piscine de Mme Ter Meulen au Ch. de Châtel-Dessus 6.
  - Suivi des réparations de la fontaine de Couvaloup, suite à sa rupture d'alimentation en eau et plus tard dans l'année à la chute du goulot.
  - Suivi du changement de canalisation EC/EU de la villa de M. Freyche à la Rte de Trélex 5.
  - Suivi de la réparation du regard EU endommagé par un tracteur à proximité des nouveaux captages.
  - Ouverture du dossier d'étude, avec le bureau Bovard & Nickl SA, concernant les futurs raccordements ESP/EU/EC du projet du refuge forestier de « La Colline ».
  - Suivi du dossier de construction de la nouvelle exploitation agricole de Fred Bovet, projet des raccordements ESP/EU/EC et de la pose d'une nouvelle BH à proximité sur la demande de l'ECA.
- 
- Suivi de la remise en eau de la fontaine des Erignières tarie. Travaux de remplacement de l'ancien tuyau bouché par le calcaire, sur 320 m + pose d'un regard de 60 cm à l'angle Nord du terrain de Fred Bovet et ainsi qu'un plus petit à côté de la fontaine, par M. Sylvain Pasche de Duillier.



## **Conclusions**

En conclusion, on peut dire que la Municipalité a bien travaillé et ne s'est pas « tourné les pouces » en 2013.

Ce millésime fût :

- **Difficile** avec le vote du peuple le 3 mars
- **Entreprenant** avec la création de CAD Givrins SA
- **Passionné** avec la construction de la chaufferie
- **Captivant** avec la conduite à distance à la route de la Gare
- **Arrosé** avec le bon résultat des captages (notre or bleu) et la fin des travaux
- **Majestueux** avec l'inauguration de sa nouvelle fromagerie à la Givrine
- **Sévère** avec son enneigement hivernal, ses tempêtes du 21 juin et du 7 août
- **Clairvoyant** avec la construction de la fumière et de la fosse à purin à la Baronne
- **Auguste** avec l'adoption du Plan Directeur Communal
- **Éveillé** avec l'adoption du nouveau règlement sur la gestion des déchets
- **Contraignant** avec les oppositions à la police des constructions

A jouter à cela, une Municipalité qui prend du plaisir à travailler en harmonie et dans la bonne humeur pour répondre au mandat que vous lui avez confié, appuyée dans sa tâche par du personnel compétent.

Nous nous réjouissons également de l'entente sereine qui règne avec le Conseil Communal, ce qui rend les relations agréables et constructives, malgré les quelques refus que nous essayons. S'ils ne nous font pas spécialement plaisir, nous savons qu'ils font l'honneur de la démocratie.

**La Municipalité**

Givrins, le 20 mai 2014